

**Commune de CANY-BARVILLE**  
**CONSEIL MUNICIPAL – Séance du lundi 06 septembre 2021**  
**COMPTE-RENDU de PRESSE**

L'an deux mil vingt et un le SIX SEPTEMBRE à 18h30, le conseil municipal légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre THEVENOT, maire de la commune de Cany-Barville.

***Etaient présents :***

M. Jean-Pierre THEVENOT, Maire – Mme Marlyse DOULET, adjointe au maire, Mme Agnès LEDUC, et Mme Annie LEFRANCOIS, conseillères municipales déléguées.

M. Michel BASILLE, Mme Nicole GIBOURDEL, M. Gilles BLANQUET, M. Patrick TRENDIA, M. Pascal LARGILLET, Mme Marie-José LELAUMIER, M. Eric TOULLIC, Mme Barbara LANGE, M. Sébastien DELAFOSSE, Mme Coralie CAUCHY, Mme Mathilde COURTILLET, M. Christophe HANNION et M. Xavier BATUT, conseillers municipaux.

***Absents excusés ayant donné pouvoir :***

M. Michel BAUDRY donne pouvoir à M. Michel BASILLE

M. Pierre-Yves JEGAT donne pouvoir à M. Jean-Pierre THEVENOT

M. Jean-Charles FONTAINE donne pouvoir à Mme Marlyse DOULET

Mme Catherine GOURDAIN donne pouvoir à Mme Barbara LANGE

Mme Françoise HERVIEUX donne pouvoir à M. Christophe HANNION

***Absentes excusées :*** néant

***Absente :*** Mme Léa BALDRAN

***Date de convocation :*** 30 août 2021

*Monsieur le Maire constate le quorum, et ouvre la séance à 18h30. Il souhaite la bienvenue à tous, ainsi qu'une bonne rentrée après les vacances d'été.*

*Conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, Mme Marie-José LELAUMIER est élue secrétaire de séance.*

*Monsieur le Maire donne lecture de l'ordre du jour.*

**Compte-rendu de la séance du conseil municipal du mardi 22 juin 2021 :**

*Monsieur le Maire communique la demande de M. Xavier BATUT, émise par mail reçu le 29 juin 2021 :*

« Bonjour,

Pour faire suite au conseil municipal du mardi 22 juin 2021, vous trouverez ci-joint la retranscription de mes propos lors de mes échanges avec Mr le Maire sur la délibération N° 3 : Bail de location de la maison de santé. Je tiens bien entendu à votre disposition l'enregistrement de mes propos.

Merci de bien vouloir faire en sorte que le compte-rendu reprenne l'intégralité de mes propos ci-joint .

Bien à vous.

Xavier Batut »

*Monsieur le Maire indique que le document reprenant l'intégralité des propos sera joint au présent compte-rendu.*

*Le compte-rendu de la séance du conseil municipal du mardi 22 juin 2021 n'appelant pas d'autres remarques, est soumis à l'approbation de l'assemblée et adopté à l'unanimité.*

**DELIBERATIONS :**

**Finances communales – Budget Général – Décision modificative n°2021/01**

Suivant l'instruction comptable M14, le budget primitif 2021 du budget principal, a été adopté en séance du conseil municipal du 22 mars 2021.

Considérant la nécessité d'adapter l'ouverture des crédits aux besoins réels, et aux notifications reçues,

Vu l'avis favorable de la commission des finances, en sa séance du mardi 31 août 2021,

Le conseil municipal approuve la décision modificative n° 1 au budget principal, équilibrée en dépenses et en recettes à :

INVESTISSEMENT : 85.000€

FONCTIONNEMENT : 7.700€

L'autorisation de programme et crédits de paiement pour le pôle de santé libéral et ambulatoire est modifiée en conséquence.

*Adopté à l'unanimité.*

**Pôle de santé libéral et ambulatoire – modifications des contrats en cours d'exécution - marchés de travaux de construction – lot 6-menuiseries extérieures - lot 07-menuiseries intérieures – lot 13-VRD**

Vu le code de la commande publique,

Vu l'article 139 du décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics, relatif aux modifications d'un marché,

Vu la délibération du conseil municipal, en sa séance du 13 février 2020, attribuant les marchés aux entreprises pour la construction du pôle de santé libéral et ambulatoire pour le territoire de Cany-Barville,

Considérant la nécessité d'adapter les marchés des entreprises aux aléas et besoins du chantier, le conseil municipal approuve les modifications aux contrats en cours d'exécution :

Lot 06 – menuiseries extérieures alu, métallerie – titulaire AVA – Aluminium Verre Acier à Franqueville St Pierre – avenant n° 02 en plus-value :

<i>Avenant n° 2 en plus-value</i>	6 229,92€ HT
Nouveau montant du marché.....	161 201,61€ HT
Soit montant TTC.....	193 441,93€ TTC

Lot 07 – menuiseries intérieures-cloisons-plafonds suspendus – titulaire PARMENTIER SAS à St Romain de Colbosc – avenant n° 02 en moins-value

<i>Avenant n° 2 en moins-value</i>	-408,02€ HT
Nouveau montant du marché.....	176 441,83€ HT
Soit montant TTC.....	211 730,19€ TTC

Lot 13 – VRD – titulaire COLAS France - centre de Cany-Barville – avenant n° 03 en plus-value :

<i>Avenant n° 3 en plus-value</i>	17 619,37€ HT
Nouveau montant du marché.....	556 708,95€ HT
Soit montant TTC.....	668 050,74€ TTC

Les crédits nécessaires sont prévus en AP/CP (autorisation de programme), les crédits de paiement seront portés au budget primitif 2021 – chapitre 23 – immobilisations en cours, et en décision modificative 2021-01.

*Adopté à l'unanimité.*

**Marché d'exploitation des installations thermiques des bâtiments communaux – modification du contrat en cours d'exécution**

Par délibération en sa séance du 31 mai 2018, le conseil municipal a attribué à la société DALKIA, le marché d'exploitation des installations thermiques des bâtiments communaux, prestations P1, P2, P3 et eau chaude.

Afin d'obtenir une cohérence dans la gestion des installations thermiques de la commune, et afin d'en assurer le bon entretien, et la pérennité du matériel, il a été demandé au titulaire du marché DALKIA de prendre en charge le système de chauffage et de ventilation du Pôle de santé libéral et ambulatoire.

Le conseil municipal décide de conclure un avenant n° 3 au marché en cours d'exécution ayant pour objet :

- La prise en charge du Pôle de Santé, sise 6, place du 8 mai 1945 à Cany-Barville
- La modification de la redevance P1 du GEIST et du logement du camping, suite à la modification du NB (consommations théoriques) dans l'avenant n° 2.

Les crédits nécessaires sont inscrits au budget primitif 2021 du budget principal et du budget annexe « camping » - chapitre 011 – charges à caractère général.

*Adopté à l'unanimité.*

**Défense incendie – programmation 2021 – convention financière entre les communes de CANY-BARVILLE et CLASVILLE**

Afin d'assurer la sécurité des personnes et la protection incendie des biens, il convient de procéder à la création d'une bouche incendie sur la commune de Clasville – Route de Fécamp, face au n°13 – au niveau de la rue de l'Eglise. Cet équipement assurera la défense incendie du quartier, et permettra de rendre constructible ce secteur.

Considérant que ce dispositif desservira les communes de Clasville et de Cany-Barville, et sur accord préalable de la commune de Clasville, le conseil municipal décide de conclure une convention pour l'installation de la bouche incendie.

*Adopté à l'unanimité.*

**Association des riverains du parc éolien Drosay-Sasseville - ARPEDS : demande de subvention**

Par délibération en sa séance du 15 février 2021, le conseil municipal, à l'unanimité, a émis un avis défavorable à l'extension du parc éolien du Bois des Saules Drosay-Sasseville. Ce projet doublerait le nombre d'éoliennes. Outre la poursuite du mitage du territoire, les impacts seront fortement préjudiciables à la qualité de vie des habitants, à l'environnement, et au risque accru d'augmentation du volume des eaux de ruissellement.

L'association des riverains du parc éolien Drosay-Sasseville – ARPEDS, domiciliée 1722, route de Pleine-Sève à Drosay et représentée par son Président, M. Rémi de Nijs, saisit l'ensemble des communes riveraines, en sollicitant leur soutien et leurs aides financières, pour défendre les droits des habitants devant les juridictions nécessitant des frais d'avocats onéreux.

Le conseil municipal renouvelle son opposition au projet d'extension du parc éolien Drosay-Sasseville, et décide d'attribuer une subvention d'un montant de 1.000€ à l'association ARPEDS.

Les crédits nécessaires sont inscrits au BP 2021 – article 6574 – subventions de fonctionnement aux associations.

*Adopté à l'unanimité.*

**Pôle scolaire : Plan de relance – continuité pédagogique – appel à projets pour un socle numérique dans les écoles élémentaires**

Le Ministère de l'Education Nationale, de la Jeunesse et des Sports a organisé un appel à projets pour constituer un socle numérique dans les écoles élémentaires, dans le cadre du plan de relance – continuité pédagogique.

Afin de compléter l'équipement numérique de l'école élémentaire Louis Pergaud en 2022, il convient de prévoir une nouvelle enveloppe de 22.000€ TTC.

Le conseil municipal sollicite une subvention aussi élevée que possible dans le cadre de cet appel à projets. Les crédits nécessaires seront portés au budget primitif 2022 – chapitre 21 – immobilisations corporelles.

*Adopté à l'unanimité.*

**CULTURE « Bicentenaire Louis Bouilhet et Gustave Flaubert : la poésie et l'amitié » : demande de subvention auprès de la Direction Régionale des Affaires Culturelles de Normandie – DRAC.**

En allègement des dépenses programmées pour la célébration du « Bicentenaire Louis Bouilhet et Gustave Flaubert : la poésie et l'amitié » les 1<sup>er</sup> et 02 octobre prochains, le conseil municipal sollicite une aide financière auprès de la DRAC – Direction Régionale des affaires culturelles de Normandie.

*Adopté à l'unanimité.*

**CULTURE – Le chemin des poètes – demande de subvention départementale.**

Afin de valoriser et promouvoir la culture en milieu rural, la commission « culture » propose la création d'un « chemin des poètes ». Cet itinéraire sillonnera le territoire de la commune. Le chemin sera jalonné de 28 panneaux présentant des extraits de poèmes de différents auteurs. Ce chemin permettra de célébrer la poésie, au fil d'une promenade en pleine nature.

L'inauguration est prévue le samedi 02 octobre 2021, dans le cadre de la célébration du bicentenaire Bouilhet-Flaubert.

En allègement de la dépense prévisionnelle, le conseil municipal sollicite une subvention aussi élevée que possible auprès du Département de Seine-Maritime, dans le cadre de sa politique culturelle et de la diffusion de la culture en milieu rural.

*Adopté à l'unanimité.*

**FSL – Fonds de Solidarité Logement – exercices 2021-2022 et 2023 – convention de contribution financière à intervenir avec le DEPARTEMENT de Seine-Maritime**

Le fonds de solidarité logement (FSL), outil principal du plan départemental d'action pour le logement et l'hébergement des personnes défavorisées (PDALHPD) 2017-2022, attribue des aides financières aux ménages, pour accéder à un logement ou s'y maintenir. Ce dispositif permet la mise en place également de mesures d'accompagnement des familles.

Le Département de Seine-Maritime propose de renouveler la convention triennale pour la participation de la commune au FSL – fonds de solidarité logement, pour l'année 2021, reconductible deux fois (années 2022 et 2023).

Le conseil municipal décide de renouveler la convention de contribution financière avec le Département de Seine-Maritime pour le Fonds de Solidarité Logement, à hauteur de 0,55€ par habitant, au titre des exercices 2021-2022 et 2023.

*Adopté à l'unanimité.*

**AGENDA :**

*Vendredi 10 septembre 2021 : « Femmes de la résistance » par Jean-Paul LEFEBVRE-FILLEAU – 18h30-salle du Bailliage de Caux*

*Du 17 au 29 septembre 2021 : 13èmes rencontres sur le plateau sur le thème « Le vent ».*

*Vendredi 1<sup>er</sup> et samedi 2 octobre : Bicentenaire de Louis Bouilhet et Gustave Flaubert : spectacles, conférences, débats, et inauguration du Chemin des Poètes et du Buste de Luis Bouilhet : parc des Semailles.*

*Du 04 au 08 octobre : semaine bleue*

*Dimanche 10 octobre : Octobre rose – randonnée pédestre*

*Mardi 26 octobre : Octobre rose – conférence du Dr Benhammouda*

Prochaine séance du conseil municipal : *lundi 11 octobre 2021*

La séance est levée à 20h30.

Fait à Cany-Barville, le 08 septembre 2021

Le Maire,

Jean-Pierre THEVENOT